

5-4

LE BÉNÉVOLE INSTRUCTEUR



● Que fait le bénévole instructeur

Il participe à l'étude d'un projet pour acquisition par TDL avec un ou plusieurs bénévoles et un salarié. Il contribue à constituer autour de la future acquisition un groupe de citoyens de proximité mobilisés et porteurs de dynamique locale.

Le processus d'acquisition s'étale sur un temps de 6 mois à 2 ans, à raison de rencontres régulières avec les cédants et les porteurs de projet, une visite de la Foncière, un dossier d'instruction qui passe en Comité Régional pour validation afin d'être ensuite présenté en Comité National.

Cet ensemble d'étapes déclenche alors l'acquisition par la Foncière.

● Les outils dont il dispose

Fiche d'instruction, rencontres, le blog TDL LR. Il est également possible de suivre une formation.

Espace instructeur : <https://www.terredelienslr.fr/espace-membres/instructeur-de-projet-pour-acquisition/>

● Les qualités et appétences pour ce rôle

Disponibilité, sens du contact, persévérance, les compétences techniques pour une partie des bénévoles sont facilitantes.

● Combien de temps à y consacrer

L'instruction d'un projet mobilise les membres sur plusieurs mois (de 6 à 12 mois minimum), avec des périodes plus chargées que d'autres, par exemple dans la période de collecte d'épargne pour faire connaître le projet.

● Comment se lancer

En accompagnant un groupe de bénévoles.